ABM CONSEIL & PATRIMOINE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 €

-

Etg 5 App Gauche – 6 Rue Louis Philippe

92200 NEUILLY-SUR-SEINE

En cours de constitution au RCS de Nanterre

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 5 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-six,
Le 5 janvier,

Madame Ameni BOUDABOUS née le 5/01/1988 à Tunis, de nationalité française et domicilié au Etg 5. App gauche. 6, rue Louis Philippe 92200 - Neuilly-Sur-Seine.

Et

Monsieur Ahmed MAROUEN né le 13/02/1988 à Tunis, de nationalité française et domicilié au Etg 5. App gauche. 6, rue Louis Philippe 92200 - Neuilly-Sur-Seine.

Propriétaires de la totalité des actions composant le capital social de la société ABM CONSEIL & PATRIMOINE et actionnaires de ladite Société (ci-après "**Les Actionnaires**").

Suite à l'issue de la signature des statuts de la société Société par actions simplifiée ABM CONSEIL & PATRIMOINE

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Création d'une Société par actions simplifiée ;
- Nomination de Madame Ameni BOUDABOUS en qualité de Présidente ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Décision n°1

Constitution de la Société

Il est convenu de créer une Société par actions simplifiée unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : ABM CONSEIL & PATRIMOINE
Capital : 1 000 €
Nombre d'actions : 1 000
Siège : Etg 5 App Gauche – 6 Rue Louis Philippe - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Durée : 99 ans.

Objet social :
La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

L'acquisition habituelle de biens immobiliers ou de droits immobiliers en vue de leur revente, en qualité de marchand de biens, ainsi que toutes opérations de location, de lotissement, rénovation, transformation, valorisation et revente, des activités de coaching, de formation et d'accompagnement en matière d'investissement immobilier.

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant s'y rattacher, directement ou indirectement, ou susceptibles d'en permettre ou faciliter la réalisation ou le développement.

Pour réaliser son objet, la Société peut agir directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers ou encore au sein d'un GIE, avec d'autres sociétés ou personnes, et réaliser en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

Elle peut prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes autres sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Décision n°2

Nomination de Madame Ameni BOUDABOUS en qualité de Présidente

Les Actionnaires décident de nommer Madame Ameni BOUDABOUS en tant que Présidente.

Ameni BOUDABOUS exercera ses fonctions sans limitation de durée.

Les Actionnaires décident de fixer la rémunération de Madame Ameni BOUDABOUS de la manière suivante :

- Le mandataire ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette rémunération demeurera inchangée jusqu'à nouvelle décision, conformément aux dispositions statutaires ou réglementaires applicables.

Madame Ameni BOUDABOUS, remercie les Actionnaires de la confiance qu'ils veulent bien lui marquer, accepte les fonctions de Présidente, et confirme qu'elle remplit lui-même ainsi que sa société les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

———

Décision n°3

Pouvoirs

Les Actionnaires donnent tous pouvoirs à la Présidente, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

———

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Actionnaires.

Fait à Neuilly-Sur-Seine, le 5 janvier 2026

Signature des Actionnaires :

Signé par Ameni BOUDABOUS
Le 6 janv. 2026

Signed with Universign doc_o7JY tx_DW4eQW9vxeYx

_____

Madame Ameni BOUDABOUS

Signé par Ahmed MAROUEN
Le 6 janv. 2026

Signed with Universign doc_o7JY tx_DW4eQW9vxeYx

_____

Monsieur Ahmed MAROUEN